

Orientation 2 Rechercher une valorisation concertée des zones intermédiaires respectueuse des différents usages

Orientation 2 Rechercher une valorisation concertée des zones intermédiaires respectueuse des différents usages

"Espaces particuliers du territoire, les zones intermédiaires sont des éléments spécifiques qui composent et caractérisent les paysages pyrénéens. Elles correspondent à des successions de prairies parsemées de granges foraines et de boisements. Situées entre les villages et les forêts, elles sont des espaces de vie typiques des intersaisons. De vocation essentiellement agro-pastorale, les zones intermédiaires font l'objet de la recherche d'un nouvel équilibre avec les activités forestière et touristique."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cette orientation.

Mesures de connaissance

- "- Évaluer la participation des zones intermédiaires dans la ressource forestière locale ;
- Généraliser les diagnostics multi-usages sur les zones intermédiaires."

Mesures de préservation

- "- Mettre en oeuvre des aides publiques en faveur de l'agri-environnement (MAET ou mesures qui leur succéderont)."

Mesures de soutien aux activités

- "- Favoriser la mise à disposition du foncier dans le parcellaire agricole (association foncière pastorale, baux, conventions...)" ;
- Favoriser la séparation et la mise à disposition des parcelles agricoles autour des granges lorsque celles-ci changent d'usage ;
- Créer des parcours d'intersaison ;
- Favoriser la reconquête pastorale par le débroussaillage et des aménagements pastoraux (accès, clôtures...)" ;
- Intégrer les zones intermédiaires dans les efforts de valorisation et de mobilisation des ressources forestières ;
- Soutenir la création de nouveaux sentiers d'interprétation ;
- Valoriser les granges en hébergement agri-touristique en préservant le foncier agricole autour et en privilégiant une approche intercommunale."

Contributions attendues des communes

- "- Réalisent des diagnostics et des projets de mise en valeur des zones intermédiaires (associations foncières pastorales...)" ;
- Identifient les granges pouvant changer de destination dans les documents d'urbanisme et intègrent la préservation du foncier agricole autour de ces granges ;
- S'associent aux efforts de sensibilisation de la valeur patrimoniale (paysage, culture) dans les projets de valorisation."

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

Orientation 2 Rechercher une valorisation concertée des zones intermédiaires respectueuse des différents usages

- Soutient les projets de valorisation des zones intermédiaires ;
- Conseille les communes pour une meilleure préservation du foncier agricole autour des granges dans leurs documents d'urbanisme ;
- Permet l'émergence de projet de territoire pour les mesures agri-environnementales ou les mesures de nouvelle génération ;
- Met à disposition de propriétaires et des gestionnaires, les éléments de connaissance dont il dispose et qui leur sont utiles pour identifier la valeur patrimoniale des espaces naturels concernés ;
- Conseille les gestionnaires et les propriétaires pour la prise en compte de la sensibilité des écosystèmes et des espèces."

Principaux autres partenaires à mobiliser

"DDT, DDTM, DRAAF, SAFER, chambres d'agriculture, GIP-CRPGE, Cellule pastorale des Pyrénées-Atlantiques, CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, partenaires touristiques, associations de protection de la nature, Commissariat de massif des Pyrénées, associations agricoles ou pastorales, Agence de l'eau Adour Garonne ..."

page 97-98

Référence ID de l'article : #1188

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-09 14:27